

20 et 21 avril
2024

32^{ème} RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON
DEMANDE D'ENGAGEMENT

Cases réservées à l'Organisation - Ne pas remplir

Date de réception

Cachet postal

A retourner avant le lundi 8 avril 2024 minuit (cachet postal) à
Ecurie Plantagenet chez Maryse Guion - 21 rue du Fourneau - 49750 BEAULIEU S/LAYON

Mail : merliotmaryse@yahoo.fr - Téléphone : 06 17 37 65 75

		PREMIER PILOTE		SECOND PILOTE		VEHICULE ENGAGÉ		
Nom						Titulaire Certificat Immat.		
Prénom						Marque		
Pseudonyme		Sexe	M F	Sexe	M F	Modèle		
Licence	N°	Catégorie		N°	Catégorie		Turbo	oui non
Code Ligue / A.S.A.							Cylindrée	
N° sociétaire A.C.O.							Groupe	
A.S.A.							Classe	
Ecurie							Fiche homologation	N°
Adresse							Passeport technique	N°
Code postal / Ville						Autorisation de prêt du véhicule		
Téléphone						Je soussigné : _____		
E-mail						Autorise : _____		
Permis de Conduire	Numéro			Numéro			à piloter mon véhicule sur l'épreuve.	
	Délivré le			Délivré le			Signature du propriétaire du véhicule	
	à			à				
Groupe sanguin								
N° DU PORTABLE EMBARQUÉ DANS LE VEHICULE : 0 . . .								
Cases réservées à l'Organisation - Ne pas remplir								
NUMERO	GROUPE	CLASSE	REGLEMENT	VISA ADMINISTRATIF	VISA TECHNIQUE		Signature 1 ^{er} Pilote	
			Chèque					
			Espèces					
JOINDRE PHOTOCOPIES LICENCES ET PERMIS DE CONDUIRE DU PILOTE ET COPILOTE				Fait à	le		Signature 2 nd Pilote	

En signant cet engagement, chacun des membres de l'équipage :

- déclare ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence FFSA,
- présentera les originaux de son permis de conduire et de sa licence FFSA le premier jour de l'épreuve lors des vérifications administratives,
- a pris connaissance de la Réglementation anti-dopage FFSA 2022 et accepte de se soumettre à tout contrôle de médecins accrédités,
- décharge la responsabilité de l'Organisateur et n'engagera aucun recours envers lui à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation,
- a pris connaissance du Règlement Particulier de l'épreuve, du Code Sportif International, des Prescriptions Générales FFSA et du Règlement Standard des Rallyes FFSA,
- présentera sous sa seule responsabilité un véhicule conforme au Code Sportif, à ses annexes, et au Règlement Technique FFSA de la catégorie dans laquelle le véhicule est engagé.